



CONTRAT DE LOCATION EMPLACEMENT 2026

Arrivée le : / / entre 14h00 et 18h30
Départ le : / / avant 12h00
Soit : Nuitées

NOM / PRENOM DU LOCATAIRE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Tél : E-mail :@.....

Noms, Prénoms, dates de naissance de tous les participants y compris les bébés (obligatoire)

1 : 2 :

3 : 4 :

5 : 6 :

Type d'équipement : cochez la case en précisant le nombre



☐ X



☐ X



☐ X



☐ X



☐ X

Plaque(s) d'immatriculation du(des) véhicule(s)

☐ branchement électrique : ☐ 6A/1320W ☐ 10A/2200W ☐ pas d'électricité

Suppléments :

- ☐ véhicule supplémentaire (voiture, moto, remorque 3€/j)€
☐ chien / chat (Race, nombre)X.....€ BS:3€ / MS:3,50€ / HS:4€
☐ Location Réfrigérateur (selon disponibilité 5€/j)€

Frais de gestion/réservation 10€ (du 04/07 au 21/08/2026)

Assurance annulation : cocher obligatoirement une case

- ☐ Je souscris l'assurance annulation : 4% (tarif de base + supplément, hors frais de gestion et taxes)
☐ Je refuse l'assurance annulation et m'engage à ne recevoir aucun remboursement si je dois annuler ou interrompre mon séjour

Calcul du règlement à joindre à votre contrat (seuls seront pris en compte les contrats accompagnés du règlement)

Acompte 30% du tarif de base + supplément =€

Assurance Annulation 4% =€

TOTAL =€

Je soussigné(e) Me/Mréserve un emplacement en

fonction des éléments décrits ci-dessus, et versons à cet effet la somme de =€

La taxe de séjour de 0,66€/j/pers + de 18 ans (tarif au 01/01/2025) sera facturée en sus à votre arrivée avec le solde du séjour (CB, chèques vacances papier ou connect, espèces).

Modalités de règlement de l'acompte :

- ☐ chèques ☐ chèques vacances ☐ chèques vacances Connect

libeller les règlements à l'ordre du Camping du Petit Pont

- ☐ Virement Bancaire : IBAN FR76 1170 6310 3256 0242 9116 854 // BIC AGRIFRPP817

Il est possible de réserver directement sur notre site avec le paiement en ligne (carte bleue, ANCV connect)

J'ai bien pris connaissance des tarifs et des conditions générales de réservation, et m'engage à respecter le règlement intérieur du camping dont j'ai pris connaissance.

Fait à Le / /

LE CLIENT

(Signature précédée de la mention "lu et approuvé") (recto verso)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

1-DROIT DE RETRACTATION : Conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, le locataire est informé qu'il ne possède pas de droit de rétractation à la suite de la signature du présent contrat.

2-RESERVATION : Pour toute réservation, une « option » est enregistrée (sous réserve de disponibilité) dès réception de votre demande. Celle-ci est valable maximum 7 jours. La réservation ne devient ferme qu'à réception de l'acompte de 30% du tarif de base + suppléments (hors frais de gestion et taxes) et du contrat de réservation daté et signé par le client. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée sans l'accord du camping. Toute option non confirmée dans un délai de 7 jours maximum sera automatiquement annulée.

3-REGLEMENT DU SOLDE : Pour toute location d'emplacement de camping, le solde du séjour est à régler à votre arrivée.

3-1 Barème d'annulation dans le cadre de réservation d'un séjour : Pour toute annulation prise sans assurance annulation, l'acompte de 30% est conservé par le camping dès son versement. Si le client paie la totalité du séjour à la réservation, en cas d'annulation 30 jours minimum avant l'arrivée, 70% du séjour lui sera remboursé par le camping. Si le séjour est annulé moins de 30 jours avant l'arrivée, le solde est dû par le client.

4-TAXE DE SEJOUR : Les taxes de séjour, collectées pour le compte des municipalités sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont à acquitter par le vacancier sur le lieu du séjour.

5-ASSURANCE ANNULATION : son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. Son montant est de 4% (sur tarif de base + supplément).

Prise d'effet : le jour de la souscription du contrat // Expiration de la garantie : le jour du départ.

Plus d'informations sur : www.campez-couvert.com

Pour toute annulation sans garantie : aucune somme ne sera restituée. Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement.

6-ARRIVEE et DEPART : Les arrivées se font entre 14h00 et 18h30 et les départs avant 12h00. En l'absence de tout message écrit du locataire (message téléphonique non accepté) précisant qu'il a dû différer son arrivée, l'emplacement deviendra disponible 12 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat. L'acompte versé ne sera pas remboursé et restera donc acquis au camping. Pour des raisons de sécurité, les barrières du camping sont constamment fermées. L'ouverture des barrières entrée et sortie du camping est possible entre 07h30 et 23h00 avec un badge magnétique remis à votre arrivée pour la durée de votre séjour contre une caution de 25€ (1 seul véhicule par emplacement). Toute utilisation frauduleuse de ce badge sera sanctionnée. En cas d'arrivée tardive ou de départ matinal durant le séjour, un parking extérieur est à la disposition des campeurs.

7-PERSONNE SUPPLEMENTAIRE et/ou VISITEUR : Si à l'arrivée ou durant le séjour, le nombre de locataire(s) dépasse celui précisé sur le contrat, le camping se réserve le droit : soit de refuser les locataires supplémentaires, soit de réclamer une majoration de prix selon le tarif en vigueur. Dans tous les cas le nombre de personnes ne pourra dépasser 6 (un bébé ou un enfant compte pour une personne). Tout véhicule supplémentaire (auto ou moto) sera facturé selon le tarif en vigueur. Pour des raisons de sécurité, tous les visiteurs devront se présenter à l'accueil. Toute introduction frauduleuse de visiteurs sera sanctionnée. L'accès à la piscine n'est pas autorisé aux visiteurs.

8-ANIMAUX DOMESTIQUES : Les chiens et chats sont acceptés avec supplément (sauf catégorie 1). Ils seront tenus en laisse et devront être accompagné à l'extérieur du camping pour faire leurs besoins. En aucun cas ils ne devront demeurer seul sur l'emplacement et ne devront incommoder le voisinage par leurs aboiements ou leurs salissures. En cas de non-respect, le camping pourra prononcer l'éviction du chien et de ses maîtres.

9-REGLEMENT INTERIEUR : Tout locataire d'emplacement est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande. (Ou téléchargement sur <https://camping-dupetitpont.com>). Il s'engage à respecter les équipements et matériels mis à sa disposition sur le terrain de camping. Tout locataire doit être assuré convenablement pendant toute la durée de son séjour. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou accidents divers relevant de la responsabilité du client.

10-RECLAMATION : Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les 7 jours de la prise de possession par lettre recommandée avec accusé de réception. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est CM2C. Il peut être joint via son site : <https://cm2c.net/>, ou par voie postale : CM2C, Centre de médiation, 14 RUE Saint Jean, 75017 PARIS.

Signature du campeur : « Lu et approuvé » »